

FORÊT ALLUVIALE DU PAIN BENI



Maîtres d'ouvrage : Parc Interrégional du Marais Poitevin

Objectifs :

Réactualiser et mettre en œuvre le Plan de Gestion de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des terrées du Pain Béni.

La mise en place du plan de gestion et des mesures prévues s'articulent autour des points suivants :

- **Évaluation des espèces biologiques**
- **Réalisation des travaux de gestion**
- **Suivis annuels concernant les hérons, les amphibiens et l'ichtyofaune**

Localisation du projet : commune de Chaillé-les-Marais (Vendée).

Durée du projet : 4 années.

Justifications environnementales

Le site est classé en APPB depuis 1998. Un premier plan de gestion a été mis en œuvre de 1998 à 2004.

Ces terrains se partagent entre un ensemble de prairies naturelles humides, semi-bocagères et 2 ensembles de boisements inondables localement appelés « **Terrées** ».

Ces boisements sont dominés par le **Frêne oxyphile** (*Fraxinus angustifolia*) souvent traités en « Têtards », associés au **Chêne pédonculé** (*Quercus robur*) et à l'**Orme champêtre** (*Ulmus campestris*).

Un réseau dense de fossés sillonne le site.

Les boisements du Pain Béni abritent une remarquable héronnière comportant plusieurs centaines de couples d'ardéidés répartis en cinq espèces : *Héron cendré*, *Héron pourpré*, *Héron Bihoreau*, *Héron Gardeboeuf* et *l'Aigrette Garzette*.



Héron cendré
&
Héron Bihoreau

Descriptif des actions

Les objectifs du plan de gestion visent à **assurer la pérennité de la colonie d'Ardéidés** (héronnière la plus importante du Marais Poitevin) en mettant en place un plan de coupe avec les propriétaires du site.

Les prescriptions, à la parcelle, et le marquage des arbres avant l'abattage, doivent permettre de garder les arbres porteurs de nid ou potentiellement intéressants pour les 5 espèces d'ardéidés présentes sur le site.

La conservation et la plantation de terrées composées de Frênes têtards permettront de maintenir le paysage caractéristique de cet habitat.



Paysage caractéristique



Le réseau de fossés, très dense, n'est plus entretenu depuis longtemps. Une réhabilitation est à envisager par le biais de curage, la configuration spécifique des terrées rend ces curages difficiles.

Suivi annuel

Les suivis naturalistes mis en place visent à apporter la connaissance nécessaire à l'évaluation des mesures du plan de gestion, plusieurs taxons sont pris en comptes :

- **comptage annuel de la héronnière** avec un passage dans chaque parcelle entre le 20 juin et le 15 juillet.
- **suivi annuel des amphibiens**
- **suivi annuel de l'ichtyofaune**
- **suivi de la fréquentation du site par la Loutre d'Europe.**



Oeufs de Hérons

Résultats attendus

- **Assurer la pérennité de la colonie de hérons**
- **Conserver le paysage des terrées**
- **Rétablir la fonctionnalité du réseau hydraulique**

Coordonnées

Parc Interrégional du Marais Poitevin, Xavier Baron. Tél : 05.49.35.15.20.



Héron pourpré

Pour en savoir plus : www.parc-marais-poitevin.fr